



15 juin 2015

(15-3073)

Page: 1/1

Original: anglais

**CORÉE – INTERDICTIONS D'IMPORTER, ET PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE
D'ESSAIS ET DE CERTIFICATION POUR LES RADIONUCLÉIDES**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication du Taipei chinois

La communication ci-après, datée du 11 juin 2015 et adressée par la délégation du Taipei chinois à la délégation de la République de Corée, à la délégation du Japon et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Je souhaite me référer aux consultations demandées par le Japon dans la communication distribuée aux Membres de l'OMC le 1^{er} juin 2015 (WT/DS495/1, G/L/1116, G/SPS/GEN/1410) et intitulée *Corée – Interdictions d'importer, et prescriptions en matière d'essais et de certification pour les radionucléides*.

Conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a l'honneur d'informer les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends de son désir d'être admis à participer à ces consultations.

Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations et un intérêt systémique dans l'interprétation des dispositions du GATT de 1994 et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu souhaiterait avoir confirmation de l'acceptation de la présente demande, ainsi que des informations sur la date et le lieu des consultations.
